Permatex.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de révision 02-avr.-2019 Version 8

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit THREAD SEALANT W/PTFE 4 FL.OZ.

Autres moyens d'identification

Code du produit 80632

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

d'utilisation

Utilisation recommandée Enduit d'étanchéité

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant

ITW Permatex 6875 Parkland Blvd. Solon, Ohio 44139 USA Telephone: 1-87-Permatex

(866) 732-9502

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24

Chem-Tel: 800-255-3924 International Emergency: 00+1+ 813-248-0585

Contract Number: MIS0003453

Adresse de courriel mail@permatex.com

Également distribué par: ITW Permatex Canada 101-2360 Bristol Circle Oakville ON Canada I 6H 6M

Oakville, ON Canada L6H 6M5 Telephone: (800) 924-6994

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Liquides inflammables	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage

Vue d'ensemble des procédures d'urgence

Mot indicateur Attention

Nocif en cas d'ingestion Liquide et vapeurs inflammables



Aspect Blanc État physique Pâte Odeur Alcoolique

Conseils de prudence - Prévention

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer

Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se

doucher

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Rincer la bouche

En cas d'incendie: Utiliser du CO2, une poudre extinctrice ou une mousse pour l'extinction

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)

Non applicable

Autres informations

Non applicable

Toxicité aiguë inconnue

31.47105 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
talc	14807-96-6	15 - 40
éthanol	64-17-5	10 - 30
propan-2-ol	67-63-0	1 - 5
dioxyde de titane	13463-67-7	1 - 5
méthanol	67-56-1	1 - 5
4-méthylpentan-2-one	108-10-1	0.1 - 1

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Conseils généraux Consulter un médecin en cas de malaise.

Date de révision 02-avr.-2019

Contact avec les yeux EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un

médecin.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les

vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher.

Inhalation EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans

une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, appeler un

médecin.

Ingestion EN CAS D'INGESTION :. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de

malaise. Rincer la bouche.

Équipement de protection Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions

individuelle pour les intervenants en nécessaires pour assurer leur sécurité.

premiers soins

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Consulter la section 2 pour plus de renseignements.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), Produit chimique, Mousse

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu

Dangers particuliers associés au produit chimique

Facilement inflammable. Risque d'inflammation.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun. Sensibilité aux décharges Aucun.

électrostatiques

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Déplacer les contenants du lieu de l'incendie s'il est possible de le faire sans risque.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et

flammes). Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Laver à fond après manutention.

Autres informations La pulvérisation d'eau peut réduire la vapeur, mais elle ne peut empêcher l'inflammation

dans des espaces clos.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à

l'environnement

Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute

sécurité.

Méthodes de nettoyage Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. S'assurer une

ventilation adéquate. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et transférer à

la pelle dans des contenants appropriés pour élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer la surface contaminée à fond.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Laver à fond après manutention. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Matières incompatibles Agents oxydants forts

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
talc	TWA: 2 mg/m³ particulate matter	(vacated) TWA: 2 mg/m ³ respirable	IDLH: 1000 mg/m ³
14807-96-6	containing no asbestos and <1%	dust <1% Crystalline silica,	TWA: 2 mg/m³ containing no
	crystalline silica, respirable	containing no Asbestos	Asbestos and <1% Quartz
	particulate matter	TWA: 20 mppcf if 1% Quartz or	respirable dust
		more;use Quartz limit	
éthanol	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	IDLH: 3300 ppm
64-17-5		TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 1000 ppm
		(vacated) TWA: 1000 ppm	TWA: 1900 mg/m ³
		(vacated) TWA: 1900 mg/m ³	
propan-2-ol	STEL: 400 ppm	TWA: 400 ppm	IDLH: 2000 ppm
67-63-0	TWA: 200 ppm	TWA: 980 mg/m ³	TWA: 400 ppm
		(vacated) TWA: 400 ppm	TWA: 980 mg/m ³
		(vacated) TWA: 980 mg/m ³	STEL: 500 ppm
		(vacated) STEL: 500 ppm	STEL: 1225 mg/m ³
		(vacated) STEL: 1225 mg/m ³	
dioxyde de titane	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³ total dust	IDLH: 5000 mg/m ³
13463-67-7		(vacated) TWA: 10 mg/m³ total	TWA: 2.4 mg/m ³ CIB 63 fine
		dust	TWA: 0.3 mg/m³ CIB 63 ultrafine,
			including engineered nanoscale
méthanol	STEL: 250 ppm	TWA: 200 ppm	IDLH: 6000 ppm
67-56-1	TWA: 200 ppm	TWA: 260 mg/m ³	TWA: 200 ppm
	S*	(vacated) TWA: 200 ppm	TWA: 260 mg/m ³
		(vacated) TWA: 260 mg/m ³	STEL: 250 ppm
		(vacated) STEL: 250 ppm	STEL: 325 mg/m ³
		(vacated) STEL: 325 mg/m ³	
	0==: ==	(vacated) S*	18111 =00
4-méthylpentan-2-one	STEL: 75 ppm	TWA: 100 ppm	IDLH: 500 ppm
108-10-1	TWA: 20 ppm	TWA: 410 mg/m ³	TWA: 50 ppm
		(vacated) TWA: 50 ppm	TWA: 205 mg/m ³
		(vacated) TWA: 205 mg/m ³	STEL: 75 ppm

(vacated) STEL: 75 ppm STEL: 300 mg/m³ (vacated) STEL: 300 mg/m³

NIOSH IDLH Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie

Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 **Autres informations**

F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches

> Douches oculaires Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Protection des yeux/du visage

Protection de la peau et du

corps

Porter des gants de protection en caoutchouc naturel, en caoutchouc nitrile, en Néoprène™

ou en PVC.

Utiliser un respirateur à épuration d'air approuvé par le NIOSH avec une cartouche ou un **Protection respiratoire**

bidon filtrant contre les vapeurs organiques, selon le cas.

Considérations générales sur

l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements.

Méthode Tag en vase fermé

Butyl acetate = 1

Air = 1

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Pâte **Aspect** Blanc Alcoolique Odeur

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

82 °C / 180 °F

< 1

12.7%

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Point de fusion / point de

congélation

Point d'ébullition / intervalle

d'ébullition

Point d'éclair 25 °C / 77 °F

Taux d'évaporation

Inflammabilité (solide, gaz)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité 2.3%

Pression de vapeur 33 mm Hg @ 68°F

Densité de vapeur >1 Densité relative 1.06-1.10

Solubilité dans l'eau Partiellement soluble

Solubilité(s) Aucun renseignement disponible Coefficient de partage Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible Température de décomposition Aucun renseignement disponible Viscosité cinématique Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Viscosité dynamique Propriétés explosives Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Propriétés comburantes

Autres informations

Point de ramollissement Aucun renseignement disponible

Date de révision 02-avr.-2019

Masse moléculaire Aucun renseignement disponible

Teneur en COV (%) 29.5%

DensitéAucun renseignement disponibleMasse volumique apparenteAucun renseignement disponibleTDAA (température deAucun renseignement disponible

décomposition auto-accélérée)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucun renseignement disponible

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

Fluorures

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut causer une irritation des voies respiratoires.

larmoiement des yeux.

Contact avec la peau Peut causer une irritation de la peau ou une dermatite.

Ingestion Peut être nocif en cas d'ingestion.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
éthanol	= 7060 mg/kg (Rat)	-	= 124.7 mg/L (Rat) 4 h
64-17-5			
propan-2-ol	5050 mg/kg	12800 mg/kg	= 72600 mg/m ³ (Rat) 4 h
67-63-0			
dioxyde de titane	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-
13463-67-7			
méthanol	= 6200 mg/kg (Rat)	= 15800 mg/kg (Rabbit) = 15840	= 64000 ppm (Rat) 4 h = 22500
67-56-1		mg/kg (Rabbit)	ppm (Rat)8h
4-méthylpentan-2-one	= 2080 mg/kg (Rat)	= 3000 mg/kg (Rabbit)	= 8.2 mg/L (Rat) 4 h
108-10-1			

Données sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Sensibilisation

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucun renseignement disponible. Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
talc	-	Group 3	-	X
14807-96-6				
éthanol	A3	Group 1	Known	X
64-17-5				
dioxyde de titane	-	Group 2B	-	X
13463-67-7				
4-méthylpentan-2-one 108-10-1	A3	Group 2B	-	X

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme Inclassable comme cancérogène pour l'humain NTP (programme national de toxicologie)

Connu - cancérogène connu

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Toxicité chronique Peut causer des effets indésirables sur la moelle osseuse et le système hématopoïétique.

Peut causer des effets indésirables au foie. Contient un agent toxique pour la reproduction

connu ou suspecté.

Effets sur les organes cibles Système nerveux central, Sang, Système vasculaire central (SVC), Yeux, Tractus

gastro-intestinal, Foie, Appareil reproducteur, Appareil respiratoire, Peau.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (orale) 3922 mg/kg **ETAmél (cutané)** 14604 mg/kg **ETAmél** 25.7 mg/l

(inhalation-poussière/brouillard)

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

0.01105 % du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu

Persistance et dégradation

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

<u>Mobilité</u>

Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
éthanol	-0.32
64-17-5	
propan-2-ol	0.05
67-63-0	
méthanol	-0.77
67-56-1	
4-méthylpentan-2-one	1.19
108-10-1	

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets Sous sa forme commerciale, ce produit est un déchet dangereux selon les règlements

fédéraux (40 CFR 261).

Emballage contaminé Ne pas réutiliser le contenant.

États-Unis - numéro de déchet EPA D001

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie	
éthanol	Toxic	
64-17-5	Ignitable	
propan-2-ol	Toxic	
67-63-0	Ignitable	
méthanol	Toxic	
67-56-1	Ignitable	

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

N° ID/ONU 1133

Nom d'expédition Adhésifs, Quantité limitée (QL)

Classe de danger 3
Groupe d'emballage III
Numéro du guide des mesures 128

d'urgence

IATA

N° ID/ONU ID 8000

Nom d'expédition Bien de consommation

Classe de danger 9 Code ERG 9L

IMDG

N° ID/ONU 1133

Nom d'expédition Adhésifs, Quantité limitée (QL)

Classe de danger 3
Groupe d'emballage III
EmS-N° F-E, S-D

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme à (aux) LIS/LES Est conforme à (aux) **EINECS/ELINCS** Est conforme à (aux) **ENCS** Non déterminé Est conforme à (aux) **IECSC KECL** Est conforme à (aux) **PICCS** Est conforme à (aux) Non déterminé **AICS**

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux

États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %	
propan-2-ol - 67-63-0	1.0	
méthanol - 67-56-1	1.0	

SARA 311/312 Catégories de

dangers

Danger aigu pour la santéOuiDanger chronique pour la santéNonRisque d'incendieOuiRisque de décompression soudaineNonDanger de réactionNon

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environnemental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA/SARA - Quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ)
méthanol 67-56-1	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ
4-méthylpentan-2-one 108-10-1	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances chimiques suivantes répertoriées par la Proposition 65 de l'État de Californie

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
éthanol - 64-17-5	Carcinogen
	Developmental
dioxyde de titane - 13463-67-7	*Carcinogen (airborne, unbound particles of respirable size)
méthanol - 67-56-1	Developmental
4-méthylpentan-2-one - 108-10-1	Carcinogen
	Developmental

^{• *} Les produits chimiques d'astérisques) ne sont pas assujettis à la Proposition 65 parce qu'ils ne sont pas transportés par air dans le produit fini.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
talc 14807-96-6	X	X	X
éthanol	X	X	X

[•] Il a été démontré que l'éthanol est cancérogène lors d'études à long terme seulement lorsqu'il est consommé comme une boisson alcoolisée

[•] Il a été démontré que l'éthanol est une toxine pour la reproduction seulement lorsqu'il est consommé comme une boisson alcoolisée

64-17-5			
propan-2-ol 67-63-0	X	X	Х
dioxyde de titane 13463-67-7	X	X	Х
eau 7732-18-5	-	-	X
méthanol 67-56-1	X	X	X
polytétrafluoroéthylène (PTFE) 9002-84-0	-	-	Х
4-méthylpentan-2-one 108-10-1	X	Х	Х

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des

Non applicable

pesticides de l'EPA

Classe de dangers du SIMDUT

B2 - Liquide inflammable, D2A - Matières très toxiques

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

NFPA Risques pour la santé Inflammabilité 3 Instabilité 0 -

2

<u>HMIS</u> Risques pour la santé Inflammabilité 3 Dangers physiques 0 Protection individuelle

В

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis) HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

Date de révision 02-avr.-2019

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique